Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20251218-2025_102-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2025-102

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 décembre 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 12 décembre 2025.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	10
Votants	11
Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Anne Sophie MOREL, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU arrivé à 20 h 20.
Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY, Mr Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN.
Absents excusés : Mr Bertrand ROUINSARD a donné pouvoir à Mr Jean Marie MEILLERAY, Mr Olivier RONDEAU a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD jusqu'à son arrivée à 20 h 20 (point 9).
Secrétaire de Séance : Mme Andrée LE ROUX.

2025-102-Réhabilitation de l'école : validation du programme, du budget prévisionnel, et lancement du marché de maîtrise d'œuvre

Mr Julien COLIN, élu en charge du suivi du projet de réhabilitation de l'école, présente à l'Assemblée les éléments relatifs au projet de réhabilitation de l'ancien groupe scolaire. En effet, suite à la l'élaboration d'un nouveau scénario et la reprise du programme fonctionnel et technique, le projet a été revu à la baisse. Ainsi la rénovation du bâtiment, sans extension de celui-ci, sera exclusivement dédiée aux locaux scolaires et périscolaires. Autrement dit, la restauration et le centre de loisirs n'auront pas d'espaces dédiés dans ce bâtiment rénové, sachant que d'autres solutions ont été trouvées pour ces deux services.

Mr COLIN explique le schéma de principe du futur équipement et le budget prévisionnel de l'opération qui s'établit comme suit :

- Coût travaux 1 890 000 € HT,
- Honoraires 380 000 € HT,
- Frais divers 20 000 € HT,

soit un total de **2 290 000 € HT**, et de 2 748 000 € TTC.

Il est demandé au conseil de valider le programme, le budget prévisionnel et d'autoriser le maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider ce nouveau programme,
- De valider le budget prévisionnel,
- D'autoriser le maire à lancer un marché de maîtrise d'œuvre.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

MAIRIE DE LANGON ILLE-ET-VILAINE 35660